



## Intervention liminaire CST 7 mars 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élu-es,

Le 6 mars 2024, le gouvernement a annoncé un accompagnement financier sous forme de revalorisations salariales pour le secteur de la petite enfance, avec une augmentation moyenne de 150 euros nets par mois pour les professionnels des crèches financées par la branche famille de la sécurité sociale. Cette revalorisation bénéficiera aux salariés des crèches privées, tandis que ceux du secteur public verront une augmentation de 100 euros nets par mois, en plus des mesures déjà attribuées à la fonction publique. Ces revalorisations ont pour objectif de rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs.

### Cette mesure a-t-elle été mise en place à Dijon ? Et si non pourquoi ?

**Mais**, ces revalorisations ne concernent pas les ATSEM et pourtant se sont des professionnelles essentielles qui assurent l'accueil, l'animation, l'hygiène des enfants, la préparation et le nettoyage des locaux et du matériel...

Elles et ils jouent un rôle indispensable au sein de l'équipe pédagogique en contribuant à l'inclusion et à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap comme le stipule le décret de 2018. L'exclusion des ATSEM de cette mesure est une omission inacceptable, d'autant plus dans un secteur très féminisé et de ce fait en proie aux inégalités professionnelles femme/homme.

Le 18 novembre 2024, la CGT des territoriaux de Dijon a rencontré des ATSEM. 19 écoles étaient représentées et le 28 novembre, un retour a été effectué auprès de l'élu en

charge de l'éducation, restauration scolaire bio et local, solidarités, action sociale et lutte contre la pauvreté Franck Lehennof.

Différents sujets ont été abordés comme :

- Le recrutement,
- Les moyens humains et matériels,
- La gestion des enfants dits "remarquables", porteur de handicap et les PAI ,
- La formation,
- La révision de la CHARTE
- L'évolution de leurs missions,
- La polyvalence...

**Le constat est clair. Les missions des ATSEM ont considérablement évolué. Il est temps de les reconnaître et d'agir concrètement pour qu'elles et ils bénéficient d'une revalorisation salariale par le biais du RIFSEEP qui tienne compte de leur rôle central et des défis auxquels ils elles font face.**

Pour cela, nous demandons qu'un travail soit engagé dès à présent avec les organisations syndicales pour :

- **Reconnaitre et valoriser les compétences des ATSEM**
- **Améliorer leurs conditions de travail**, en prenant en compte l'aspect physique et mental de leur santé, afin d'assurer leur bien-être et d'éviter une surcharge de travail insoutenable, en repensant l'organisation des remplacements, en reconnaissant la pénibilité, en engageant un plan de travail sur l'usure professionnelle...

A la veille du 8 mars, journée de luttes féministes et pour l'égalité professionnelle femme/homme, il serait impensable de ne pas prendre en compte ces revendications.

La CGT des territoriaux de Dijon, FO et l'UNSA donnent rendez-vous à l'employeur dès mardi 11 mars lors de la réunion de travail sur la charte des ATSEM afin d'élargir la réflexion et d'engager un vrai travail répondant aux attentes des agentes et agents.

Merci.